

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

**Société de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES**

SAS au capital de 38 175€
société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Aux Membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note de l'annexe 1 « Règles et méthodes comptables » relative aux « Subventions d'exploitation » présente la méthode d'évaluation et de comptabilisation des subventions d'exploitation. Nous avons examiné les hypothèses retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des subventions d'exploitation,
- La note de l'annexe 6 « Engagements » relative aux « engagements de retraite » présente la méthode d'évaluation des indemnités de départ en retraite. Nous avons contrôlé la valorisation de l'engagement pour départ en retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe intitulée « Subventions d'exploitation » et « Engagements de retraite » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ETABLISSEMENT RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Trésorier.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À BEAUNE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE VINGT-DEUX MAI

Le Commissaire aux Comptes

La société de Commissaires aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES



THIERRY ANDRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF					PASSIF		
	EXERCICE AU 31/12/24			EXERCICE AU 31/12/23		EXERCICE AU 31/12/24	EXERCICE AU 31/12/23
	BRUT	AMTS & PROV	NET				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations Incorporelles					Capital	8 658 856	8 658 856
Concessions, brevets et droits assimilés	492 936	492 844	93	48 334	Réserves		
Autres immos incorporelles	614 775	592 553	22 222	12 484	Autres réserves (réserves facultatives)	6 116 048	6 116 048
Immobilisations corporelles					dont excédent pour investissement à réaliser		
Terrains	2 025 741		2 025 741	2 025 741	Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	7 773 950	9 739 838
Agencements et aménagements de terrains	363 248	91 422	271 826	287 680	Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 470 856	-1 965 888
Constructions	56 185 329	32 644 435	23 540 893	24 428 347	Subventions d'investissement	10 244 578	11 080 312
					Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)		
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	7 456 322	6 316 468	1 139 854	1 167 230	TOTAL I	31 322 576	33 629 165
Autres immos corporelles	8 654 695	6 895 973	1 758 722	1 997 845	FONDS REPORTES ET DEDIES		
Immobilisations corporelles en cours	507 866		507 866	19 680	Fonds reportés liés au legs ou donations		
Avances et acomptes	0		0	0	Fonds dédiés		
Immobilisations financières					TOTAL II		
Participations et autres formes part.	227 703		227 703	227 341	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres titres immobilisés	205		205	205	Provisions pour risques	1 459 106	1 748 810
Prêts	173 526	12 571	160 955	160 955	Provisions pour charges	1 105 422	1 184 556
Autres	47 069		47 069	47 329	TOTAL III	2 564 528	2 933 367
TOTAL I	76 749 415	47 046 266	29 703 149	30 423 170	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Dettes financières		
Stocks	68 824		68 824	30 223	Emprunts et dettes financières	6 887 451	6 956 115
Avances et acomptes			0	0	Dettes d'exploitation		
CREANCES					Fournisseurs	2 113 433	2 323 032
Clients et Comptes Rattachés	5 719 943	280 320	5 439 623	8 727 861	Fournisseurs d'immobilisations	15 439	11 791
Fournisseurs débiteurs	9 223		9 223	320	Clients et comptes rattachés	461 596	
Personnels et comptes rattachés	583 196		583 196	11 313	Personnels et comptes rattachés	0	
Autres Créances	3 716 626	0	3 716 626	3 300 325	Autres dettes sociales et fiscales	5 526 313	4 426 575
TOTAL II	10 097 812	280 320	9 817 492	12 070 042	Avances et acomptes	662 317	553 745
Valeurs Mobilières de Placement	8 595 000		8 595 000	2 800 000	Autres dettes	828 802	375 397
Disponibilités	3 514 674		3 514 674	7 148 424	Comptes bancaires créditeurs	16 365	25 556
TOTAL III	12 109 674		12 109 674	9 948 424	Produits Constatés d'Avance	1 555 081	1 461 785
Charges Constatées d'Avance	323 587		323 587	254 891	TOTAL III	18 066 798	16 133 996
TOTAL IV	323 587		323 587	254 891	TOTAL GENERAL (I+II+III)	51 953 901	52 696 528
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	99 280 487	47 326 586	51 953 901	52 696 528			

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

	31.12.2024	31.12.2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	9 464,18	3 143,11
Production vendue (biens)	44 924,48	40 669,23
Production vendue (services)	22 148 054,51	22 599 952,18
Chiffre d'affaires net	22 202 443,17	22 643 764,52
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	2 305 517,03	2 800 787,63
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 104 932,97	2 736 325,49
Autres produits	8 216 597,30	8 246 315,20
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	35 829 490,47	36 427 192,84
Charges d'exploitation (2)		
Achat de marchandises		
Variations de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	1 093 027,53	1 026 528,94
Variations de stock	-38 600,85	34 329,99
Autres achats et charges externes (a)	6 797 868,18	7 372 466,23
Impôts, taxes et versements assimilés	1 632 230,44	1 674 098,31
Salaires et traitements	16 785 000,27	16 776 997,42
Charges sociales	7 570 723,50	7 312 751,17
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 638 029,96	2 653 676,94
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	280 319,88	469 206,69
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	440 595,63	1 320 991,24
Autres charges	676 084,52	759 231,97
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	37 875 279,06	39 400 278,90
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 045 788,59	-2 973 086,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	228316,43	11 369,51
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	228 316,43	11 369,51
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	102447,49	85 679,83
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	102 447,49	85 679,83
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	125 868,94	-74 310,32
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-1 919 919,65	-3 047 396,38
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	571 741,65	1 294 915,09
Sur opérations en capital	320 000,50	210,92
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	891 742,15	1 295 126,01
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	155 190,86	134 593,44
Sur opérations en capital	202 932,41	51 481,16
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	358 123,27	186 074,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	533 618,88	1 109 051,41
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	84 555,00	27 542,67
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VIII)	36 949 549,05	37 733 688,36
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	38 420 404,82	39 699 576,00
BENEFICE OU PERTE	-1 470 855,77	-1 965 887,64
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

1. Règles et méthodes comptables :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 51 953 901,42 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un déficit de – 1 470 855,77 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 7 avril 2025.

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence, ainsi qu'au référentiel comptable applicable aux chambres des métiers (arrêté du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme en date du 20 décembre 2021).

Un seul dossier comptable unique est tenu pour l'ensemble des établissements composant la CMA BFC.

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général et aux prescriptions du référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité de l'exploitation :

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entité a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations et autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entité.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont constatées en produits de la façon suivante :

- Pour le montant total accordé lorsqu'elles ne sont assorties d'aucune condition ;
- Pour les subventions assorties d'une condition suspensive : jusqu'à concurrence d'une part de charges éligibles à l'assiette de la subvention et engagées sur la période. Également en fonction des critères fixés par la convention portant sur l'atteinte des objectifs des programmes financés. Enfin, en fonction du taux de subventionnement, lorsque les critères d'attribution le justifient.

En vertu du principe de prudence, les produits correspondant aux subventions d'exploitation assorties de conditions suspensives, sont comptabilisés à hauteur de la meilleure estimation probable de leur valeur recouvrable.

2. Faits significatifs :

Une provision pour risque liée au contrôle de l'inspection du travail sur le CFA 39 avait été constituée à hauteur de 374 400 € en 2021. En 2024 une reprise de 175 239 € a été comptabilisée, cela correspond à la reprise de provision de la totalité des heures restantes frappées par la péremption de 3 ans.

La restructuration de l'organisation de la Chambre a engendré une provision d'indemnités de licenciement pour un montant de 250 K€, ainsi qu'une provision pour risque de 138 K€ au titre des indemnités de chômage dans l'attente que les personnes concernées demandent l'ouverture de leurs droits. A noter que 520 K€ de provision pour risque sur les ARE sont comptabilisés pour d'autres salariés pour lesquels aucune demande n'a encore été obtenue.

La CMAR BFC a vu sa taxe pour frais de chambre diminuer de 131 K€ par rapport à 2023, cette diminution continuera jusqu'en 2027.

La CMAR BFC a contracté deux nouveaux emprunts pour un montant total de 800 K€ afin d'acquérir une partie du CFA de Vesoul d'un montant de 930 K€

En septembre 2024 de nouvelles formations en apprentissage ont été ouvertes sur les sites tertiaires afin de développer l'activité.

Depuis le 1er janvier 2023, la CMA BFC est assujettie à la TVA pour une partie des activités de la Chambre. Cependant, elle a décidé ne de ne pas comptabiliser la TVA déductible, ce taux étant non significatif.

3. Notes relatives au Bilan :

Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés (205)	492 936,45			492 936,45
Autres immobilisations incorporelles (208)	600 448,31	14 326,77		614 775,08
Immobilisations incorporelles	1 093 384,76	14 326,77	0	1 107 711,53
Terrains (211+212)	2 388 988,85			2 388 988,85
Constructions sur sol propre (2131)	47 218 852,52	940 434,95	301 664,57	47 857 622,90
Installations générales, agencements bâtiments (2135)	8 349 006,91		21 301,20	8 327 705,71
Installations techniques, matériel, outillage (21531)	2 279 136,06	991,12		2 280 127,18
Installations techniques pédagogique (21532)	2 251 351,37			2 251 351,37
Outillage (21541)	260 159,38			260 159,38
Outillage pédagogique (21542)	2 320 605,71	344 078,05		2 664 683,76
Installations générales, agencements autres (2181)	4 046 579,31	164 087,81	4 833,05	4 205 834,07
Matériel de transport (2182)	362 181,32	18 703,76		380 885,08
Matériel de bureau (21831)	103 524,60	9 576,00		113 100,60
Matériel informatique (21832)	1 350 646,60	54 003,74		1 404 650,34
Mobilier (2184)	1 848 220,82	46 299,86		1 894 520,68
Autres matériels divers (2188)	616 469,66	39 234,57		655 704,23
Immobilisations corporelles en cours (231)	19 679,55	49 356,45		69 036,00
Avances et acomptes (238)	0,00	438 830,48		438 830,48
Immobilisations corporelles	73 415 402,66	2 105 596,79	327 798,82	75 193 200,63
Autres participations (261+266)	227 340,57	362,70		227 703,27
Autres titres immobilisés (271)	205,00			205,00
Prêts et autres immobilisations financières (27482)	173 525,72			173 525,72
Dépôts (2751)	47 328,67		260,00	47 068,67
Immobilisations financières	448 399,96	362,70	260,00	448 502,66
ACTIF IMMOBILISE	74 957 187,38	2 120 286,26	328 058,82	76 749 414,8

Analyse des flux	Immobilisation incorporelles	Immobilisation corporelles	Immobilisation financières	Total
	Mouvements	Mouvements	Mouvements	
Virement de poste à poste				0,00
Acquisitions	14 326,77	2 105 596,79	362,70	2 120 286,26
Réévaluations				0,00
Augmentations de l'exercice	14 326,77	2 105 596,79	362,70	2 120 286,26
Virement de poste à poste				0,00
Cessions		327 798,82	260,00	328 058,82
Mises hors service				0,00
Virement vers l'actif circulant				0,00
Diminutions de l'exercice	0,00	327 798,82	260,00	328 058,82

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés (2805)	444 602,75	48 241,05		492 843,80
Autres immobilisations incorporelles (2808)	587 964,41	4 588,82		592 553,23
Immobilisations incorporelles	1 032 567,16	52 829,87	0,00	1 085 397,03
Agencement Terrains (2812)	75 567,55	15 854,09		91 421,64
Constructions sur sol propre (28131)	28 740 021,76	1 317 092,62	111 951,41	29 945 162,97
Installations générales, agencements bâtiments (28135)	2 399 490,64	308 778,90	8 997,12	2 699 272,42
Installations techniques, matériel, outillage (281531)	2 207 273,69	31 578,26		2 238 851,95
Installations techniques pédagogiques (281532)	1 633 304,39	158 770,23		1 792 074,62
Matériel outillages (281541)	208 155,89	9 509,43		217 665,32
Matériel pédagogique (281542)	1 895 288,28	172 587,81		2 067 876,09
Installations générales, agencements autres (28181)	3 056 741,43	154 001,67	4 833,05	3 205 910,05
Matériel de transport (28182)	345 173,41	6 471,95		351 645,36
Matériel de bureau (281831)	101 504,25	782,26		102 286,51
Matériel informatique (281832)	690 843,02	342 404,91		1 033 247,93
Mobilier (28184)	1 601 852,02	45 809,57		1 647 661,59
Autres matériels divers (28188)	533 663,03	21 558,39		555 221,42
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	43 488 879,36	2 585 200,09	125 781,58	45 948 297,87
ACTIF IMMOBILISE	44 521 446,52	2 638 029,96	125 781,58	47 033 694,90

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 056 320,80 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	173 525,72	15 313,48	158 212,24
Prêts (effort construction 27482) (1)	173 525,72	15 313,48	158 212,24
Autres			
Créances de l'actif circulant	9 882 795,08	9 882 795,08	0,00
Créances Clients et comptes rattachés (411 -418) (2)	5 258 346,39	5 258 346,39	
Autres (44112-44186 et 4098,4487,4687,471)	4 300 861,81	4 300 861,81	
Charges constatées d'avance (4862)	323 586,88	323 586,88	
TOTAL	10 056 320,80	9 898 108,56	158 212,24
(1) dont			
Prêts récupérés en cours d'exercice (27482)			
(2) dont			
PRSA	0,00	0,00	0,00
CDA	309,90	309,90	0,00
PRDA	0,00	0,00	0,00

PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Subventions à recevoir (44112-44184)	2 107 853,09
Clients produits non facturés (418)	3 438 400,52
Divers produits à recevoir (4487+4687)	1 034 535,34
Banque produits à recevoir (5187)	98 870,50
TOTAL	6 679 659,45

Fonds Associatifs**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				
Dotation (1021)	6 918 706,33			6 918 706,33
Affectation (1027)	1 740 149,52			1 740 149,52
Réserves (1068*)	6 116 047,60			6 116 047,60
Report à nouveau (110/119)	9 739 838,00		1 965 887,64	7 773 950,36
Résultat comptable (12*)	- 1 965 887,64	495 031,87		- 1 470 855,77
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés	11 080 311,62	650 952,83	1 486 686,79	10 244 577,66
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits de propriétaires (commodat)				
TOTAUX	33 629 165,43	1 145 984,70	3 452 574,43	31 322 575,70

Provisions**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

	Provision début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provision fin de l'exercice
Provision pour litige (1511)	110 000,00		60 000,00	50 000,00
Autres provisions pour risques et charges (1) (1518, 1581, 1588)	2 823 366,86	975 545,20	1 284 384,03	2 514 528,03
TOTAL	2 933 366,86	975 545,20	1 344 384,03	2 564 528,03
Répartition des dotations et des reprises				
Exploitation		975 545,20	1 344 384,03	
Financières				
Exceptionnelles				

La provision pour Litige liée au Tribunal Administratif a été diminuée de 60 K€ et atteint 50K€ au 31/12/2024.

La provision pour risque s'élève à 1 409 K€ au 31/12/2024, dont 658K€ au titre des ARE.

La provision pour IDR s'élève à 1 105 K€ au 31/12/2024.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

	Provision début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provision fin de l'exercice
Sur immobilisations financières (29748)	12 571,00			12 571,00
Sur comptes clients (491)	469 206,69	280 319,88	469 206,69	280 319,88
Autres provisions pour dépréciation (496)	533 937,72		533 937,72	0,00
TOTAL	1 015 715,41	280 319,88	1 003 144,41	292 890,88
Répartition des dotations et des reprises				
Exploitation		280 319,88	1 003 144,41	
Financières				
Exceptionnelles				

La provision « Immobilisations financières » de 12 571 € correspond à un reçu datant de 2013, émis par le LOGEHAB, que l'A.I.F.A. n'est pas parvenu à retrouver. Ce reçu sera nécessaire pour demander le remboursement du prêt le 31/12/2033.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 594 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à moins 1 an à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine (164+1688)	4 852 368,90	733 209,27	2 479 247,54	1 639 912,08
Emprunts et dettes financières diverses (165+1678+1681)	2 035 082,42	1 934 282,42	100 800,00	
Dettes fournisseurs et comptes attachés (4011-408)	2 105 250,13	2 105 250,13		
Dettes fiscales et sociales (>4387,444,4471,4486)	6 071 785,86	6 071 785,86		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (404*)	15 439,42	15 439,42		
Autres avoirs à établir (4198)	662 316,70	662 316,70		
Autres dettes (4671,46721,4686)	283 329,08	283 329,08		
Comptes bancaires créditeurs	13 364,64	13 364,64		
Produits constatés d'avance (4871,4872)	1 555 081,44	1 555 081,44		
TOTAL	17 594 018,59	13 374 058,96	2 580 047,54	1 639 912,08
Dotations Conseil Régional CDA-PRSA (1678)	1 831 682,42			
Emprunts remboursés sur l'exercice	813 263,15			
Emprunts souscrits sur l'exercice	800 000,00			

Les avances et acomptes sur commande client s'élèvent à 40 123,81 €.

TABLEAU DES EMPRUNTS - EXERCICE 2024												
Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date	Emprunt			Capital restant dû au 31/12/2023	Annuité					Capital restant dû au 31/12/2024
			Montant (€)	Taux	Durée (en mois)		Remboursement en capital	Intérêts	Montant Accessoires	Total	Part subventionnée	
BPBFC	BATIMENT DOLE	30/12/2014	1 250 000,00	1,85%	180	538 647,20	86 952,25	9 230,15		96 182,40		451 694,95
BPBFC	NEF AUX METIERS	10/04/2017	1 450 000,00	1,20%	180	837 633,01	96 151,82	9 523,90		105 675,72		741 481,19
CIC LURE	TRAVAUX CFA	27/01/2011	800 000,00	3,40%	240	351 936,25	46 388,13	10 558,95		56 947,08		305 548,12
BPBFC	D89	02/01/2011	580 000,00	3,90%	180	102 158,04	48 002,01	3 132,15		51 134,16		54 156,03
BPBFC	PRÊT BFC TREVENANS	03/09/2020	500 000,00	1,10%	180	398 553,03	31 950,80	4 223,32		36 174,12		366 602,23
BPBFC	PRÊT BFC MERCUREY	24/09/2021	1 600 000,00	1,00%	180	1 375 022,61	101 625,63	13 285,29		114 910,92		1 273 396,98
BPBFC	Prêt équipement	15/07/2004	700 000,00	3,11%	249	65 541,79	43 357,78	2 416,67		45 774,45		22 184,01
BPBFC	Prêt équipement	01/10/2008	600 000,00	3,20%	248	212 742,40	36 015,38	6 282,58		42 297,96		176 727,02
CACE	Financement des professionnels	08/09/2008	600 000,00	4,70%	240	171 584,61	41 638,94	5 250,10		46 889,04		129 945,67
BPBFC	Prêt équipement	16/11/2012	100 000,00	3,35%	120	0,00				-		-
CEBFC	Prêt association Equip.	25/08/2016	500 000,00	1,83%	180	278 159,28	33 330,93	4 811,67		38 142,60		244 828,35
BPBFC	Prêt équipement	30/10/2019	600 000,00	1,23%	151	429 705,49	48 795,44	5 010,88		53 806,32		380 910,05
SIFA	Prêt participatif	13/02/2018	230 000,00	2,00%	60	0,00				-		-
BPBFC	Achat Vesoul	19/02/2024	439 000,00	4,60%	120	0,00	29 384,20	16 325,00				409 615,80
BPBFC	Achat Vesoul	19/02/2024	361 000,00	4,40%	48	0,00	70 069,84	12 088,26				290 930,16
CMA France	Prêt Vesoul	22/12/2023	300 000,00	0,00%	36	300 000,00	99 600,00					200 400,00
TOTAL			10 610 000,00			5 061 683,71	813 263,15	102 138,92	-	687 934,77	-	5 048 420,56

CHARGES A PAYER

	Montant
FRS FRES NON PARV (408)	364 889,59
EMPRUNTS INTERETS COURUS (1688)	4 348,05
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES (4282)	1 055 112,58
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER (4286-4386)	446 585,88
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES (4382)	600 946,78
CHARGES A PAYER (4686 - 4486)	5 124,00
TOTAL	2 477 006,88

Comptes de régularisation

COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance (4862)	323 587	0,00	0,00
TOTAL	323 587	0,00	0,00

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance (4871,4872)	1 555 081	0,00	0,00
TOTAL	1 555 081	0,00	0,00

Autres informations

L'association a bénéficié de subventions d'équipements pour un montant total de 29 840 790,18 euros au titre de la rénovation de bâtiments dont 268 231,26 euros au titre de l'exercice 2024. Ces subventions sont étalées sur la durée d'amortissement des immobilisations.

Les emprunts et dettes financières diverses correspondent à une caution pour 3000 €, un emprunt auprès de CMAF pour 200 400 € et un dispositif mis en place par le Conseil Régional pour venir en aide aux artisans pour 1 831 682,42 €. La CMA a reçu des avances de trésorerie qu'elle met à disposition des artisans, elle n'est qu'un intermédiaire. Lorsque la CMA collecte les échéances de remboursement, elle reverse les fonds au Conseil Régional.

4. Notes relatives au compte de résultat

Résultat courant

Le résultat d'exploitation se solde par un déficit de – 2 045 788,59 €.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de + 533 618,88 € est composé des postes suivants :

	Produits	Charges
Autres produits except. sur opérations gestion	751,29	
Produits sur exercices antérieurs	570 990,36	
QP de subventions liées au résultat		
Reprise sur provisions		
Autres produits exceptionnels	0,50	
Produits cession immob. corporelles	320 000,00	
Total des produits exceptionnels	891 742,15	
Charges sur opérations de gestion		36 860,67
Charges sur exercices antérieurs		118 330,19
Autres charges exceptionnelles		915,17
Dotation aux provisions et dépréciation		
VNC des éléments d'actifs cédés		202 017,24
Total des charges exceptionnelles		358 123,27

5. Autres informations

Effectif

Effectif au 31 décembre 2024 : 479 reparti comme suit :

CMAR : 208
CFA 39 : 84
CFA 70 : 71
CFA 71 : 116

Indemnités personnel

CMAR BFC - Sites

Réalisation budgétaire : 2024

	Site 21	Site 25	Site 39	Site 58	Site 70	Site 71
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	189 431	72 041	73 952	47 552	18 521	62 593
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (prime de sujétion)						
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	23 792		11 195			
Divers						
TOTAL	213 222	72 041	85 147	47 552	18 521	62 593

	Site 89	Site 90	CFA 39	CFA 70	CFA 71	Total
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	43 509	39 114	183 166	151 472	244 667	1 126 017
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (prime de sujétion)						
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	11 243		5 035			51 264
Divers						0
TOTAL	54 752	39 114	188 201	151 472	244 667	1 177 281

Indemnités élus

CMARBFC & CFA

Réalisation budgétaire : 2024

Montant en €	Frais de déplacements, mission et repas
Présidents (<i>Pr. régional et Pr. délégations</i>)	46 594
Bureau hors Présidents	17 273
Membres élus hors Bureau	12 028
TOTAL	75 894

L'Assemblée Générale du 3 février 2020 a voté un budget de 5 000 € par an (hors frais de déplacements) de frais de représentation au bénéfice du Président de la CMAR BFC pour la mandature.

Au 31 décembre 2024, les frais de représentation s'élèvent à 179,20 €.

Montant en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président (<i>régional</i>)	59 132	
Trésorier	36 300	
Bureau hors Président et hors Trésorier	208 296	25 542
<i>Dont Présidents de sections</i>	208 296	
Membres élus hors Bureau		24 420
TOTAL	303 728	49 962

6. Engagements :

Engagements donnés

Assurance chômage

Conformément au code du travail, la chambre de métiers et de l'artisanat est son propre assureur en matière de chômage pour ses agents statutaires.

Au 31/12/2024, l'effectif soumis aux cotisations chômage est de 240 collaborateurs soit 66 CDI et 149 CDD et 25 vacataires

Engagements de retraite

Une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans d'ancienneté et égale à trente points d'indice par douze mois de présence, limitée à trente ans.

Les engagements correspondants ont été constatés sous forme de provision, conformément à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2024.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière calculé selon les modalités ci-dessus a été estimé à 1 105 422,12 € charges sociales et fiscales comprises. Compte tenu d'actifs de couverture nuls à compter de cette année, le montant net de l'indemnité de fin de carrière a été comptabilisé sous forme de provision pour un montant de 1 105 422,12 €, une reprise de provision de 79 134,26 € a été comptabilisée dans le compte de résultat.

Reconnaissance de dette

Le 15 juin 2010, une reconnaissance de dette de 967 500 € a été formalisée entre la CMA et la CCI du JURA, respectivement le créancier et le débiteur. Cette dernière serait due en cas de changement de destination ou d'affectation de l'ensemble du bien immobilier du CFA de GEVINGEY